

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/221be111-b3eb-4647-b042-6630d82c1a19>

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse consultable sur internet, en texte intégral.**

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Racho Tania](#)

Date de soutenance : 15-11-2018

Directeur(s) de thèse : [Blumann Claude](#)

Etablissement de soutenance : [Paris 2](#)

Ecole doctorale : [École doctorale de droit international, droit européen, relations internationales et droit comparé \(Paris\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Droit international

Classification : Droit

Mots-clés libres : Union européenne, Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, Conseil de l'Europe, Convention européenne des droits de l'homme, Cour de justice de l'Union européenne, Droits de l'homme, Droits fondamentaux, Ordres juridiques, Principes généraux du droit, Cour européenne des droits de l'homme

Mots-clés :

- Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (2000)
- Droits de l'homme (droit européen)
- Droit européen et droit interne
- Subsidiarité (droit européen)
- Principes généraux du droit européen
- Proportionnalité (droit)
- Entraide judiciaire européenne

Résumé : C'est par un regard systémique que sont abordés dans cette étude les rapports entre les ordres juridiques européens, Union européenne et Conseil de l'Europe, et les ordres juridiques nationaux sur le terrain spécifique de la protection des droits fondamentaux. L'ensemble des interactions a atteint un degré de sophistication tel qu'il est devenu difficile d'organiser leur analyse. L'approche par l'identification d'un système européen de protection des droits fondamentaux permet de dégager des règles, qui se présentent comme des effets de ce systèmes pour les ordres juridiques précités. Ainsi, la présomption de protection équivalente entre les droits fondamentaux est envisagée comme un élément déclencheur, formalisant les interactions entre les ordres juridiques dans un système. Celui-ci fonctionne grâce aux principes de subsidiarité, de proportionnalité et de sécurité juridique. Ces trois principes sont les règles du système, révélées par le regard englobant du système. Dans l'ensemble, il apparaît que l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme serait pertinente mais ne représente pas une étape indispensable. En revanche, il serait souhaitable d'avancer vers une harmonisation matérielle plus poussée, qui pourrait être réalisée par les juges européens. Il suffirait d'élaborer des notions européennes communes et des obligations positives identiques à la charge des États, afin d'assurer une protection effective des droits fondamentaux.

▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine : STAR : dépôt national des thèses électroniques françaises

Identifiant : 2018PA020042

Type de ressource : Thèse